

Compte rendu du Conseil Municipal - Séance du 5 juin 2014.

L'an deux mil quatorze le cinq juin à vingt heures, le conseil municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Laurent MICHEL, Maire.

Présents : MM. MICHEL Laurent, CHAUT-SARRAZIN Agnès, CHOLLAT Gérard, CORNU Marie-Thérèse, GRIVOLLA Gabriel, ALBERT Claude, BARBIER Joseph, BARBIER Philippe, DESROCHE Henri, FRECHET Michel, HERMIL Etienne, MASSONNAT Rachel, MOINE Jérôme, MOREL Serge, PERRIN Lisa.

Madame Lisa PERRIN a été nommée secrétaire.

Ordre du jour

- Présentation par M. MIN KIM de l'AGEDEN du bilan énergétique réalisé sur les bâtiments communaux.
- Compte rendu commission rythmes scolaires
- Compte rendu Centre communal d'action sociale
- Vote des subventions 2014
- Demande pour la création d'un emplacement taxi sur la commune
- Demande d'un pizzaiolo pour stationner sur la commune
- Recensement communal 2015 – agent recenseur
- Délibération générale d'accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit de l'Isère
- Compte rendu commission bâtiment et voirie
- Compte rendu Les Vallons de la Tour
- Compte rendu des différents syndicats
- Compte rendu commission urbanisme
- Questions diverses.

Présentation par M. MIN KIM de l'AGEDEN du bilan énergétique réalisé sur les bâtiments communaux.

Monsieur le Maire ouvre la séance par l'accueil de M. MIN KIM de l'AGEDEN qui intervient pour présenter le compte rendu de l'audit énergétique qui a été réalisé dans les bâtiments communaux.

Ce compte rendu fait apparaître que la performance énergétique de certains bâtiments peut être améliorée par des investissements relativement faibles, à savoir :

- la pose de têtes thermostatiques électroniques dans certaines salles de classe,
- la pose d'une horloge programmable permettant l'arrêt de la VMC pendant les périodes d'inoccupation de l'école.
- l'ajout d'isolation dans les faux plafonds de l'école – bâtiment ancien.

Départ de M. MIN KIM.

Au vu de cette présentation et après discussions, le conseil municipal décide de faire réaliser rapidement la pose des têtes thermostatiques et de l'horloge programmable, pour un coût estimé de 1000 euros environ. L'ajout d'isolation est reporté ultérieurement.

Départ de Monsieur Gérard CHOLLAT

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la séance du 6 mai 2014. Le conseil municipal à l'unanimité approuve le compte rendu.

Compte rendu Centre communal d'action sociale

La commission a décidé de maintenir le repas de l'amitié avec une participation des personnes âgées à partir des 65ans. Par contre, l'âge de remise des colis est modifié de 75 ans à 80 ans progressivement pendant 5 ans.

L'opération Départ en 6^{ème} est maintenue par la remise d'une calculette et d'un livre Bescherelle de conjugaison.

L'aide aux vacances est renouvelée et il a été proposé d'accueillir les nouveaux nés. Ce sujet sera réétudié lors d'une prochaine séance.

Compte rendu commission rythmes scolaires

La commission s'est réunie le 20 mai. Suite à la parution d'un nouveau décret relatif à l'organisation du temps de travail, la commission maintient sa position d'origine à savoir :
Période scolaire : Les lundi mardi jeudi vendredi de 8h30 à 11h45 et de 13h30 à 15h30 et le mercredi de 8h30 à 11h30.

Les APC auront lieu le lundi et les TAPS les mardi jeudi et vendredi. Elles seront suivies par de la garderie. Pour le mercredi il n'y aura pas de cantine scolaire. Une possibilité est offerte aux parents qui ne pourraient pas prendre en charge leurs enfants après l'école d'un transfert vers le centre aéré de Saint Didier de la Tour.

La réforme sera mise en place dès la rentrée de septembre 2014. L'organisation du temps périscolaire débutera en octobre.

Afin d'informer l'ensemble des parents une réunion est programmée le 26 juin 2014. A l'issue de celle-ci un questionnaire sera remis aux familles afin de connaître leur besoin pour la rentrée de 2014.

N° 2014-023 – Objet : Vote des subventions 2014

Le conseil municipal décide d'allouer les subventions suivantes aux organismes ci-dessous pour l'année 2014 :

ADMR Branche Aide ménagère St Didier	Base 0.80 €/hab.	640,00 €
ADMR SSIAD des 2 Vallées Virieu		250,00 €
ADMR Branche Travailleuses familiales		100,00 €
USCP Football		500,00 €
ASP Basket		150,00 €
Cantine Scolaire		3.000,00 €
CCAS		3.500,00 €
Chambre des métiers Vienne	1 élève	60,00 €
MFR Le Chalet St André – Section menuiserie	1 élève plus participation à des travaux	460,00 €
Centre Léon Bérard		120,00 €
Pupilles Enseignement Public		50,00 €
Ski Club La Tour du Pin		100,00 €
Rugby Club les Vallons		100,00 €
Ass. Coordination Gérontologique Virieu		50,00 €

Jeunes Sapeurs Pompiers Saint-Chef/Vignieu

50,00 €

Vote : Pour : 14

Comité des fêtes

250,00 €

(participation au feu d'artifice pour les journées napoléoniennes des 4 et 5 octobre 2014). Vote : Pour : 13 – Contre : 1

Demande pour la création d'un emplacement de taxi sur la commune

Monsieur le Maire fait part au Conseil municipal de la demande faite par M. Boulloud pour obtenir un emplacement pour le stationnement de son taxi.

Avis favorable du conseil municipal. Le stationnement se fera sur la place. Il sera matérialisé au sol et un panneau de signalisation sera également posé.

Demande d'un pizzaiolo pour stationner sur la place du village.

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la demande d'un marchand ambulant en vente de pizza, qui souhaite venir stationner au village le vendredi soir.

Le conseil municipal émet un avis favorable à cette demande.

Recensement communal :

La commune doit effectuer son recensement général de la population en début d'année 2015. Pour réaliser cette opération il est nécessaire de recruter un coordonnateur et deux agents recenseurs, la commune étant divisée en deux secteurs. La secrétaire de mairie a été nommée agent coordonnateur. Monsieur le Maire propose de faire l'offre à l'agent qui a déjà effectué ce travail en 2010. Un deuxième agent sera recherché.

Délib N° 2014-024 - Délibération générale d'accompagnement de la réalisation du réseau d'initiative publique très haut débit.

Par délibération du 13 décembre 2012, le Conseil Général de l'Isère s'est engagé dans la mise en œuvre d'un réseau d'initiative publique (RIP) destiné à la couverture numérique à très haut débit de l'ensemble du Département.

Le montage juridique retenu va conduire le Département à assurer la maîtrise d'ouvrage pour la construction du réseau structurant de fibre optique (collecte et distribution principale). La construction du réseau de desserte locale sera quant à elle concédée à un opérateur dans le cadre d'une DSP ;

Afin d'accéder le déploiement du réseau et de ne pas multiplier les travaux sur voirie et réseaux, il convient de saisir les opportunités de travaux de voirie ou de réseaux communaux et intercommunaux pour la pose, par anticipation, de fourreaux destinés à accueillir la fibre optique publique.

Le Conseil Général a inscrit dans son dispositif d'éco-conditionnalité des aides départementales (arrêté par délibération du 13 décembre 2012) un critère demandant à tous les maîtres d'ouvrages publics de s'engager, par voie de délibération, pour toute demande de subvention à partir du 1^{er} avril 2013, à accompagner la réalisation du RIP ;

Particulièrement pour les opérations de travaux sur les infrastructures de voirie et de réseaux, le maître d'ouvrage s'engage à :

- déclarer les travaux sur le site www.optic.rhonealpes.fr (conformément à l'obligation réglementaire de l'article L.49 du Code des Postes et Communication Electroniques),
- signer avec le Conseil Général de l'Isère une convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP. Le surcout lié à l'enfouissement de ces fourreaux sera à la charge du Conseil Général de l'Isère.

Après délibérations le conseil municipal :

- Approuve le présent rapport
- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage déléguée pour l'enfouissement de fourreaux destinés à la fibre optique, dans le cas où les travaux ont un intérêt au déploiement du RIP.
- Charge Monsieur le Maire pour le suivi de ce dossier

Compte rendu des commissions voirie et bâtiments :

Bâtiments : Suite au vandalisme subi une nouvelle fois sur le bâtiment du vestiaire, il est proposé de changer le volet roulant actuel par un volet métallique.

Voirie : l'élagage de printemps a été réalisé et la programmation des travaux de voirie pour l'année 2014 est en préparation dans le cadre du marché de voirie avec la Communauté de communes

Compte rendu Les Vallons de la Tour

La séance a été consacrée principalement à l'installation des différentes commissions. Il a été évoqué également la démission d'un vice président ce qui implique qu'une nouvelle élection aura lieu en juillet pour pouvoir au remplacement. Les travaux de rénovation du centre nautique se poursuivent dans les délais prévus (réouverture le 30 juin 2014).

Compte rendu des différents syndicats :

Pour l'ensemble des syndicats, suite au renouvellement des conseillers municipaux en mars 2014, il a été procédé à l'installation des nouveaux membres, l'élection des exécutifs et la prise de décision sur le fonctionnement général des syndicats. Ont été élus :

Syndicat Mixte d'Eaux et d'Assainissement de la Haute Bourbre (SMEAHB) : Président M. Daniel VITTE ;

Syndicat Mixte de la Bourbre (SMABB) Président : M. PARDAL

Sictom de Morestel : Président : M. VEYRET

Syndicat des collègues : Président : M. FLORES

Compte rendu commission urbanisme

La commission a étudié le projet d'aménagement de la zone de l'ex-usine TTNI ainsi que le permis d'aménager déposé par M. BOULON.

Question diverses

Revue 14 à Une : Cette revue élaborée et publiée au niveau du canton va disparaître suite au redécoupage des cantons. Il reste deux numéros à publier (juin et décembre 2014).

Journées Napoléoniennes : le Comité des fêtes recherche des bénévoles pour l'organisation de cette manifestation en lien avec l'association les amis du château.

Club Basket

Le club de basket de Saint André le Gaz souhaiterait utiliser la salle des fêtes pour ses entraînements. Monsieur le Maire propose que cette demande soit faite par écrit en précisant les jours et heures souhaités.

N° 2014-25 - Convention d'adhésion AURG (Agence Urbanisme de la Région Grenobloise)

Monsieur le Maire indique que la communauté de communes adhère à l'Agence d'Urbanisme de la Région Grenobloise (AURG). Cet organisme a pour mission de suivre les évolutions urbaines, de participer à la définition des politiques d'aménagement et de développement, à l'élaboration des documents d'urbanisme, notamment des schémas de cohérence territoriale et de préparer les projets d'agglomération dans un souci d'harmonisation des politiques publiques. Afin que la commune puisse bénéficier de ce service il est nécessaire de signer une convention avec l'AURG sachant que la cotisation est prise en charge par la communauté de communes.

Après délibérations le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec l'AURG.

La séance est levée à 23 heures 15.

.